

GTMA
Compte rendu de la réunion du 11 décembre 2018
Secrétariat permanent CCTDC

Étaient présents :

Véra Bezonoff de la Fédélima ; Guillaume Léchevin président de la Fédélima ; Vincent Rulot du SMA ; Denis Talledec de la fédération des cultures bar-bars ; Gilles Castagnac de l'IRMA ; Marie-Josée Sallaber de l'IRMA ; Michel Valéra de la FNEIJMA ; Frédéric Lombard de la DRAC Centre-Val-de-Loire ; Anne-Claire Gourbier DGMIC ; Philippe Berthelot service de l'inspection de la DGCA ; Pierre Haramburu du service de l'action territoriale de la DGCA ; Dominique Muller délégation musique/DGCA ; Marina Watremez délégation musique/DGCA.

1) Réflexions sur les évolutions du GTMA et le texte cadre

Dominique Muller (DGCA) annonce l'unique thématique du jour : le texte-cadre du GTMA. Il souhaite que l'on avance rapidement sur le sujet.

Un retour conjoint FEDELIMA/SMA/FAMDT a été réalisé. Un mail du SNAM-CGT a été reçu ce matin.

Guillaume Lechevin (FEDELIMA) indique que les demandes de modifications concernent davantage les modalités de fonctionnement du GTMA que son objet avec lequel ils sont en accord.

Dominique Muller (DGCA) propose de prendre les points du document conjoint dans l'ordre. Il fait part aux membres du GT des remarques du SNAM-CGT qui s'interroge sur la notion de co-construction et qui souhaiterait davantage aller sur une dynamique de concertation.

Guillaume Lechevin (FEDELIMA) estime que la notion de co-construction est plus forte et sous-entend une équité de contribution entre les participants.

Marina Watremez (DGCA) indique que la co-construction engage également les participants à être dans cette dynamique. Cela implique une participation active de chacun afin d'être véritablement dans cette dynamique.

Philippe Berthelot (DGCA) précise que la co-construction implique un engagement et une responsabilité des participants dans une logique relationnelle horizontale.

L'ensemble des membres du GT présents souhaite rester sur la notion de co-construction qui leur paraît plus moderne et plus pertinente au regard de la nouvelle organisation des territoires. Ils estiment que cela va dans le sens d'une responsabilité partagée avec les collectivités territoriales. Ils conviennent d'affirmer que le GTMA est un espace propice à l'évaluation partagée.

Les différents points du document sont regardés un à un :

- Il est acté qu'il existe 2 formats de réunions : les plénières (qui traitent d'une ou plusieurs thématiques) et les sous-groupes de travail spécifiques à une thématique.

DGCA – 24/12/2018

- Gilles Castagnac (IRMA) pose la question de la création d'une ressource partagée entre les membres du GTMA. Il interroge également le GT sur l'archivage des documents et leur éventuelle confidentialité ou non. Ces notions importantes n'apparaissent pas dans le texte. C'est un manque. La DGCA répond que les documents issus du GTMA sont publics. Elle va faire une proposition d'ajout sur ce point.
- Concernant le format des compte-rendu : un format détaillé est privilégié car un relevé de décision ne paraît pas pertinent. Les propos sont nominatifs mais il est rappelé que les personnes représentent des organisations et organismes professionnels. C'est pourquoi l'organisation ou l'organisme qu'ils représentent est systématiquement dans le compte-rendu.
- Guillaume Léchevin (FEDELIMA) pose la question d'une éventuelle publication des compte-rendu du GTMA sur le site du MCC. Dominique Muller indique que les compte-rendu du CCTDC ne sont pas publiés sur le site du MCC. La DGCA va se renseigner sur cette possibilité.
- Concernant les propositions de la FAMDT, l'ensemble des membres du GT considère qu'elles ne relèvent pas du document-cadre sauf pour les deux derniers items proposés qui vont être intégrés à l'objet du GT. Une proposition d'ajout va être réalisée.
- Le GTMA est un espace de réflexion et de propositions dont les organisations et organismes professionnels peuvent s'emparer.
- Le GTMA n'est pas un espace de négociation mais il peut nourrir les décisions qui sont prises par ailleurs dans d'autres espaces ou instances. La DGCA va faire une proposition dans ce sens.
- La liste précise des membres du GTMA n'est pas nécessaire car cela fige les choses et ce n'est pas l'objet du texte-cadre.

Marina Watremez (DGCA) indique que le texte-cadre une fois validé par tous sera présenté au CCTDC dans un format encore à définir (en réunion plénière, au secrétariat permanent du CCTDC, les deux...).

2) Points divers :

Gilles Castagnac (IRMA) demande si l'étude sur l'autoproduction dans la musique qui est en cours pourra faire l'objet d'une présentation au GTMA. La DGCA en fera la demande auprès de la DGMIC qui pilote cette étude/ La DGMIC a quitté la séance avant que les points divers soient abordés.

Marina Watremez (DGCA) indique que la DGCA a missionné l'IRMA afin de réaliser une étude sur les amateurs dans le champ des musiques actuelles et plus précisément sur l'impact de la loi LCAP. Un comité de pilotage (COFIL) va être mis en place afin de cadrer ce travail et de l'articuler avec les travaux déjà menés par certaines organisations ou organismes pour ne pas faire de doublon mais au contraire d'aller chercher de la donnée manquante. Il s'agit de préparer le travail du futur sous-groupe sur les amateurs qui avait été demandé il y a juste un an et qui pourrait se mettre en place à partir de l'automne 2019. Elle rappelle que le COFIL est de fait restreint et que tout le monde n'y sera pas, ce n'est pas l'objet du COFIL. Le rendu de cette étude se fera à l'été 2019 ou à la rentrée 2019.

Le 1^{er} COFIL sera réuni par la DGCA qui va ensuite en confier l'animation et la coordination à l'IRMA.

DGCA – 24/12/2018

Guillaume Lechevin (FEDELIMA) interroge la DGCA sur l'ordre du jour de la réunion qui aura lieu le 17 décembre prochain avec les directions de SMAC.

Marina Watremez (DGCA) donne les 4 thématiques qui seront abordés lors de cette rencontre :

- L'accompagnement des pratiques
- La coopération territoriale
- La spécificité des SMAC en milieu rural
- Un lieu ouvert et citoyen.

Guillaume Lechevin (FEDELIMA) interroge la DGCA sur le rapport de préfiguration du CNM réalisé par Pascal Bois et Emilie Cariou.

Dominique Muller (DGCA) indique que le rapport devrait être remis au premier ministre, commanditaire de la mission, la semaine prochaine.

Philippe Berthelot (DGCA) pose la question des différents groupes de travail par esthétique mis en place par la DGCA et leur possible articulation avec le GTMA.

Marina Watremez (DGCA) indique qu'en ce qui concerne le GT Jazz qu'elle coordonne, le principe de faire un retour au GTMA a été acté dès le début de la réflexion par l'ensemble des participants. Concernant le GT musique du monde et traditionnelles, ce retour devrait se faire également à la fin des travaux.

Guillaume Lechevin (FEDELIMA) précise qu'un dispositif de type « Buzz Booster » devrait également être abordé en GTMA. Il faudrait éviter de dissocier les espaces de travail en fonction des esthétiques, car il y a des enjeux communs.

Philippe Berthelot (DGCA) indique que le Sous-groupe de travail sur la coopération réalise un document méthodologique. Il a été convenu de traiter de la question de la coopération au sens large. Le label SMAC est une entrée parmi d'autres et ne sera pas la seule entrée car la coopération est bien plus large que le label.

Dominique Muller (DGCA) indique que le compte-rendu du GTMA du 16 octobre dernier est en relecture. Par ailleurs, il informe le GTMA qu'un travail avec la FEDELIMA est en cours sur le mentorat et la formation dans une dynamique pluriannuelle.

Un sous-groupe de travail sur l'égalité H/F devrait se mettre en place.

Philippe Berthelot (DGCA) interroge les membres du GTMA sur le format des plénières et leur durée.

Un calendrier prévisionnel pour 2019 va être envoyé par la DGCA. Il est convenu de prévoir 3 séances plénières à ce stade dont une à l'automne 2019.